

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	19 (1911)
Heft:	8
Rubrik:	Extraits du rapport annuel de la Direction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

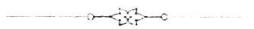
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'un grand nombre d'associations se servent de ce moyen depuis que le chèque postal est entré dans nos mœurs.

Les sections n'auraient à donner que les listes de noms et d'adresses, c'est un minimum de travail que la Société centrale pourrait sans doute leur demander. Encore

faudrait-il qu'elles se prêtassent à cette collaboration; mais les liens qui les rattachent à la Société centrale sont si lâches que peut-être plusieurs d'entre elles ne chercheraient pas à faire consciencieusement le peu qu'on leur demanderait.

(La fin au prochain numéro.)



Extraits du rapport annuel de la Direction (Exercice 1910)

(Fin)

Un autre progrès a été réalisé pendant l'exercice écoulé, en faveur des personnes occupées par la Fondation: il s'agit de la création d'une *Caisse de secours et de pensions*, destinée à venir en aide au personnel de la Fondation, en cas de maladie, d'invalidité ou de vieillesse. Cette institution comble une lacune qui se serait fait sentir davantage chaque année; elle déployera ses effets en faveur de ceux et de celles qui servent fidèlement la Fondation de la Croix-Rouge. Ce n'est pas sans quelque fierté que nous pouvons nous réjouir d'avoir mené cette idée à bien, après 10 ans d'existence seulement.

Si nous jetons un coup d'œil sur les différents dicastères de la Fondation, nous devons mentionner tout d'abord l'*Ecole de gardes-malades*. Celle-ci a pu admettre, pour les XXII^e et XXIII^e cours, 36 élèves, dont 31 comme régulières et 5 externes. L'examen des élèves du XXI^e cours eut lieu pour la première fois d'après les prescriptions du nouveau règlement qui prévoit comme examinateurs trois médecins du dehors. Toutes les candidates furent admises avec de bonnes notes. Pendant l'année, dix sœurs du XVIII^e cours furent diplômées. Depuis l'ouverture de l'Ecole, en 1899, 147 sœurs ont obtenu le diplôme.

La *Clinique du Lindenhof* a hospitalisé dans ses trois classes de malades, 1032 patients (1909: 885) qui ont fait au total 18,692 journées. Comme les travaux d'agrandissement n'ont été terminés qu'en arrière-automne, l'augmentation des lits ne se fait sentir que fort peu dans cette statistique. Sans doute verrons-nous ces chiffres s'élever considérablement l'année prochaine.

Personnel à disposition en cas de mobilisation. Le tableau suivant montre quelle serait la répartition des infirmières disponibles en cas de guerre. Les gardes-malades sont formées dans l'une des cinq maisons-mère indiquées à gauche du tableau, et dont chacune reçoit une subvention annuelle de 4000 fr. de la Confédération:

(Voir le tableau ci-contre)

L'année précédente, le nombre de ces infirmières était de 903, nous enregistrons donc une augmentation de 140 personnes à la disposition du Conseil fédéral.

Commission des transports. L'activité de cette commission n'a pas été aussi considérable en 1910 que pendant l'exercice précédent. La situation financière incertaine de la Société de la Croix-Rouge n'a pas permis de donner une solution définitive à plusieurs questions importantes. La com-

mission s'est donc bornée à consolider les situations acquises, à expédier les affaires courantes et à attendre les événements concernant l'émission de l'Emprunt.

Une nouvelle colonne s'est formée dans le canton d'Appenzell (Rh. ext.) à Hérisau. Sous l'habile direction de M. le capitaine Eggenberger, cette colonne a pris un développement réjouissant.

La colonne d'Aarau est toujours en suspens, ensuite de circonstances personnelles et financières spéciales.

mes du Service de santé de la Landwehr et du Landsturm ont à se soumettre à plus de prestations que par le passé; ce fait touche aussi nos Colonnes de transports. Plusieurs démarches et conférences du président de la commission avec l'Etat-major général et le médecin en chef n'ont pas encore abouti à des solutions définitives. Il est certain cependant que nos prescriptions générales, ainsi que celles concernant les subventions, auront besoin d'être remaniées complètement.

Personnel à disposition en cas de guerre. 1^{er} juin 1910 au 31 mai 1911

Nom de l'établissement	Sœurs directrices			Sœurs supérieures			Sœurs d'opérations			Infirmières			Totaux			Total	
	Jour de mobilisation			Jour de mobilisation			Jour de mobilisation			Jour de mobilisation			Jour de mobilisation				
	5	10	20	5	10	20	5	10	20	5	10	20	5	10	20		
	Ecole de gardes-malades de la Croix-Rouge, Berne . . .	1	1	2	8	10	9	—	3	3	27	50	47	36	64	61	161
La Source, à Lausanne	4	16	9	8	14	9	17	33	11	52	54	17	81	17	46	244	
Ingenbohl, à Schwyz.	12	12	7	18	18	11	16	16	16	70	63	39	116	109	73	298	
Ecole d'infirmières, Zurich	4	1	—	9	15	9	3	—	—	29	137	43	45	153	52	250	
Maison des sœurs de la Croix-Rouge, Zurich	6	3	2	4	25	5	1	3	5	5	25	6	16	56	18	90	
																1043	

A Schaffhouse, la question n'est pas plus avancée qu'en 1909, et dans la Suisse romande, malgré les efforts tentés, il n'y a aucun résultat positif à enregistrer jusqu'ici.

Le décès de notre très regretté médecin en chef a été un coup sensible porté à notre activité; nous lui gardons un souvenir ému et reconnaissant. C'est avec une grande satisfaction que nous avons pu constater que son successeur, M. le colonel Hauser, ne se désintéresse point des Colonnes auxiliaires. Malheureusement la nouvelle Organisation militaire modifie quelque peu toutes les questions des Secours auxiliaires: les médecins militaires et les hom-

mes directions des Colonnes auxiliaires et leurs commandants auront l'occasion de discuter toutes ces questions et de donner leurs avis.

Les demandes de subventions ont été moins nombreuses cette année, car la plupart des colonnes attendent la solution définitive de la grosse question de la réussite ou de l'échec de l'émission de l'Emprunt de la Croix-Rouge.

La commission a pu accorder le 40% des sommes payées par les colonnes; les allocations pour la solde du personnel sont restées dans les limites du budget, car le nombre des exercices n'a pas augmenté.

Notre fourgon a trouvé sa place à St-Gall lors de l'exposition du matériel de pompiers et de sauvetage; il y a obtenu un diplôme.

La section de St-Gall a commandé un fourgon complet pour la Colonne de transport du chef-lieu.

Aucune acquisition importante n'a été faite par la commission; son matériel, conservé tant à la caserne de Bâle que dans le magasin de la colonne bâloise, a été passé en revue par M. le capitaine Dr Ischer, qui a fait aussi l'inspection de la caisse et des livres du conservateur du matériel.

Travaux pour 1911: Remaniement des ordonnances actuellement en vigueur, pour

les mettre en harmonie avec la nouvelle Organisation militaire. Si cela paraît opportun, un cours central aura lieu cette année. Conférence des directeurs et commandants de toutes les colonnes. Création de nouvelles colonnes, si possible.

Subventions aux exercices de campagne.

Le mauvais temps de l'été dernier a eu pour conséquence d'empêcher plusieurs exercices prévus d'avoir lieu. Le nombre réduit de ceux qui ont pu être menés à chef nous a permis de rester dans le cadre du budget, en ce qui concerne les subventions allouées. Les réclamations sont devenues plus rares, elles concernaient presque toujours des rapports incomplets ou tardifs.

La « Légion » de la Société cubaine de la Croix-Rouge

La Société de la Croix-Rouge de Cuba est la plus récente des sociétés de secours aux blessés; ses statuts ont été sanctionnés en juin 1910.

Cette charte constitutive est naturellement, pour la plus grande partie, identique ou du moins très analogue aux documents similaires constituant toutes les autres sociétés, ses aînées; toutefois, en dehors des formations sanitaires dont elle prévoit sûrement d'une façon générale la mise sur pied éventuelle par les soins des divers comités locaux, il est intéressant d'y relever l'institution, par les articles organiques eux-mêmes, d'une formation de caractère semi-permanent et complètement militarisée.

C'est l'objet des articles 88 à 102.

« Pour que la Croix-Rouge cubaine, est-il dit à l'article 88, soit constamment en état de rendre des services efficaces en cas de guerre ou de calamité publique, il sera

organisé un corps civilo-militaire dénommé *Légion de la Société nationale cubaine de la Croix-Rouge* et comprenant trois colonnes de secours, savoir:

« une colonne médicale et pharmaceutique;

« une colonne technico-ouvrière, et

« une colonne mixte. »

Les articles 89 à 102 entrent ensuite dans le détail de l'organisation que nous résumons ci-après:

La *Légion* sera recrutée parmi les membres de la Croix-Rouge remplissant certaines conditions à déterminer par un règlement ultérieur, et s'engageant volontairement à répondre pendant deux ans à tout appel à son adresse.

Cet engagement bien entendu sera renouvelable.

La « colonne médicale et pharmaceutique » a pour mission, comme son nom l'indique, l'assistance aux blessés et aux ma-